

En introduction, A. Séré nous informe qu'il a pris connaissance de la contribution du SNES portant sur la voie technologique versée au débat sur la refondation de l'école. Il est sensible aux axes défendus dans ce document et se dit convaincu du caractère indispensable d'une voie technologique.

L'IG considère également que doit être promue la possibilité d'atteindre les plus hauts niveaux de qualification en permettant un parcours par étapes. De ce point de vue, des prépas après bac+2 pour aller vers bac+5 doivent être favorisées.

Le SNES a ensuite questionné l'inspecteur général sur les points suivants :

1) L'enseignement exploratoire PFEG et son positionnement par rapport à SES :

A notre demande, L'IG donne les résultats nationaux en matière d'orientation dans les 2 enseignements exploratoires : 1/5 en PFEG et 4/5 en SES, ce qui est très décevant par rapport aux objectifs attendus.

Nous avons rappelé les problèmes liés à cet enseignement exploratoire : contenu où l'approche technologique a été abandonnée, horaire trop faible, groupes à effectifs trop chargés. Cela ne fait que rendre encore plus illisible l'identité propres aux 2 séries STMG et SES du cycle terminal. Cela a favorisé les « fusions » sur le terrain de ces 2 enseignements avec des organisations à géométrie variable incohérentes et motivées par « une gestion de la pénurie ».

L'IG se déclare clairement contre la fusion PFEG/SES. Il reconnaît que le programme de PFEG pose un problème de lisibilité et de positionnement par rapport à SES. Cependant, il considère que PFEG a une identité réelle dans la lettre du programme. La réflexion doit intégrer le rôle de cet enseignement dans la formation culturelle ou encore dans son caractère émancipateur.

Nous rappelons que l'approche technologique loin d'interdire l'émancipation par la formation culturelle, y contribue au contraire et la favorise en donnant un point d'accroche essentiel aux élèves.

2) Bilan de la réforme STMG :

Nous rappelons les difficultés liées à la mise en place de la 1<sup>ère</sup> tant au niveau du contenu de sciences de gestion que de la réduction horaire et des effectifs.

Le doyen indique que face à ces questions, il organise l'évaluation des conditions de la mise en œuvre de la réforme STMG qui étudiera :

- L'organisation des enseignements
- La question des effectifs classe entière
- Effectifs réduits
- Répartition des enseignements pour quels profils d'enseignants
- Modalités de mise en œuvre de l'Accompagnement Personnalisé (AP). L'IG d'économie-gestion compte solliciter les IG de mathématiques, langues et histoire-géographie.

L'IG rappelle qu'un des objectifs de la réforme STG était d'obtenir un rééquilibrage des spécialités en terminale et plus de fluidité.

### 3) Effectifs ?

**IG : Le constat est préoccupant :**

- **On observe** un tassement voire un fléchissement des effectifs dans la série, dans certaines académies (petites et rurales). L'évolution des effectifs est stable dans les grosses académies et plus contrastée dans les zones rurales.

On pourrait envisager de constituer les divisions non pas par spécialité mais offrir au sein d'une même division plusieurs spécialités, ce qui pourrait permettre un meilleur pilotage au niveau de la carte des formations.

Le rééquilibrage des spécialités ne s'est pas opéré : les effectifs en spécialité gestion continuent de baisser au profit de ceux en communication et marketing.

- Parmi les éléments pouvant **expliquer** ce phénomène, l'IG met en avant la généralisation du bac professionnel en 3 ans. Il y a une problématique de la carte des formations dont STG est une variable.

La cause n'est pas à rechercher dans le pilotage des académies. Un des objectifs de la réforme STG sera atteint si on dépasse, au niveau de l'orientation dans les spécialités, l'orientation dans l'une ou l'autre des spécialités en fonction essentiellement du niveau en mathématiques.

### 4) Baccalauréat

Pas d'alerte particulière selon l'IG concernant les résultats de la session 2012.

- Sur la question des **sujets**, nous rappelons le problème soulevé par les correcteurs sur le niveau de difficulté de l'épreuve de spécialité gestion par rapport aux autres spécialités et les différences de résultats sur l'épreuve de spécialité.

L'IG nous indique que la circulaire d'organisation de l'examen doit permettre de lisser ces problèmes et que son caractère national doit garantir cette cohérence.

- L'IG soulève le problème des **mentions** à l'examen pour les baccalauréats technologiques tertiaires qui y accèdent moins que tous les autres et cela, dans une proportion considérable. Cela tient à la « maquette » du Bac STG qui ne permet pas comme pour d'autres séries d'engranger des points supplémentaires. La création de l'épreuve anticipée de 1<sup>ère</sup> en sciences de gestion a pour objectif de réparer cette inégalité de traitement à l'examen.

Le Snés demande des précisions quant aux épreuves du nouveau Bac STMG :

- Epreuve anticipée de sciences de gestion : Durée de l'épreuve ( 2X5 minutes) trop courte et en discordance avec l'importance des compétences à évaluer et le statut que cette discipline prend dans la réforme . La répartition 14 points sur l'année et 6 points en ponctuel pose également problème. A cela s'ajoute une évaluation « au cours de l'année » qui peut être faite par le professeur de la classe. Avec de telles contraintes, cette épreuve risque de perdre toute crédibilité.

L'IG reconnaît que la durée pose problème et constate effectivement que le texte de règlement de l'épreuve ne prévoit pas de durée de préparation. L'IG va se pencher sur cette question et tenter d'y apporter des solutions.

- Epreuve pratique : En réponse à nos questions où nous avons souligné entre autres l'absence de texte sur les modalités d'épreuves jusqu'à présent, l'IG confirme que l'épreuve pratique orale portera sur le projet (puisque l'étude fait l'objet de l'épreuve anticipée) et qu'il n'est pas prévu de CCF
- Epreuve écrite de spécialité : L'IG précise que l'emprise horaire n'est plus la même. Il ne s'agit plus d'interroger sur des techniques mais sur des éléments d'analyse. L'organisation est aussi interrogée dans son environnement. Il s'agit plus d'amener le candidat à appréhender de quelle manière l'organisation va traiter le problème (visée stratégique).
- Epreuve d'économie-droit : L'IG se dit attaché à un écrit argumenté et structuré. Face aux difficultés évoquées, on peut envisager de proposer des thèmes pendant la formation qui cibleraient le champ de l'épreuve. Les parties économie et droit resteront dissociées dans leur questionnement.

5) Quel devenir pour le CAPET économie-gestion : Nous interrogeons l'IG sur l'impact éventuel qu'aurait la réforme STG (avec une forte présence des sciences de gestion) sur la maquette du CAPET :

Réponse : **Fort attachement à la discipline économie-gestion** qui n'a de sens que si elle est composée. Les 4 spécialités lui donnent son sens et son identité et permettent de rencontrer le concret. Il n'est donc pas question de revenir sur ce dispositif.

L'IG a rédigé **une note d'alerte au ministère** concernant le problème du non recrutement des options A et B depuis 5, 6 ans ce qui pose déjà un problème énorme et à terme ne permettra plus d'assurer l'enseignement dans cette discipline, en particulier en BTS. (Augmentation des contractuels, départs des titulaires).

6) L'IG a-t-elle été sollicitée dans le cadre des assises de l'enseignement supérieur et de la place des enseignements supérieurs de lycée dans les universités ? Quid des modules ? Comment imposer un parcours dans l'enseignement supérieur sécurisé ?

L'IG a une contribution active sur les prépas (programme à actualiser par rapport à la réforme des lycées) et doit remettre un rapport au ministre en octobre. En dehors de cela, l'IG n'a pas pour l'instant été sollicité

7) Droits et Grands Enjeux du Monde Contemporain :

Nous évoquons les problèmes que pose cet enseignement tant dans son contenu que dans son organisation dans les établissements où il est proposé.

Pour l'instant, il est demandé une habilitation rectorale, ce qui n'est pas satisfaisant. L'IG serait plus favorable à une certification.